

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 3 juin 2026

Délibération n°2026-CFVU-012

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté n° 2026-AG-015 portant composition de la CFVU ;

Considérant que les 20 membres en exercice de la Commission Formation et Vie Universitaire ont été valablement convoqués en vue d'approuver la maquette MCC BUT1 GACO Parcours MDFS de l'Université de Mayotte ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	1
Membres en exercice	19	Membres votants	9

Point n°12 de l'ordre du jour : maquette MCC BUT1 GACO Parcours MDFS

Après en avoir délibéré, la Commission Formation et Vie Universitaire approuve la maquette MCC BUT1 GACO Parcours MDFS

Votants	10	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

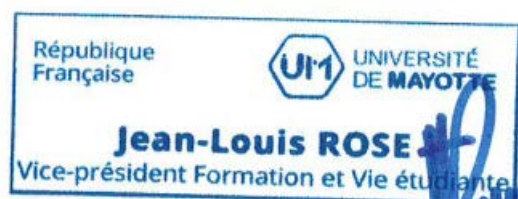
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Document en annexe au présent extrait :

- maquette MCC BUT1 GACO Parcours MDFS.

Fait à Dembéné, le 10 juin 2026

Le Président de l'Université de Mayotte
Le Vice-Président Formation par délégation



République Française
UNIVERSITÉ DE MAYOTTE
Jean-Louis ROSE
Vice-président Formation et Vie étudiante

Extrait transmis à Madame la Rectrice de la Région Académique de Mayotte, chancelier des universités, le : <i>En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i>	Certifié exécutoire le : <i>En application de l'article L.719-7 du Code de l'éducation, les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte présentant un caractère réglementaire entrent en vigueur à compter de leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i>

Codes UE	Unités d'Enseignement Obligatoires	Nom(s) enseignant (s)- formateur(s)	Semestre	Heures prévues au référentiel	heures apprentissage	Production autonome
				heures	heures apprentissage	heures
ressources S1	R1.10 -Expression et communication 1		1	20	16	0
	R1.02 - LV1 - Anglais			30	20	0
	R1.03 - LV2 espagnol			20	16	0
	R1.05 - Fondamentaux de la comptabilité			30	24	0
	R1.04 - Culture juridique	Hurtado (Montreuil)		30	24	0
	R1.06 - Fondamentaux de l'économie	Ronchetti (Lyon)		30	28	0
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication			20	16	0
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	H bounajma (Montreuil)		20	16	0
	R1.09 - Fondamentaux du Marketing	Baboullall (Montreuil)		30	24	0
	R1.01 - PPP 1	Dhenin (montreuil)		10	8	0
SAE S1	S1.01 Formaliser le projet d'une organisation		1	25	20	8
	S1.02 Participer au pilotage d'une organisation			25	20	8
	S1.03 Etablir le diagnostic marketing d'une organisation - Recueil de données	Baboullall (Montreuil)		25	20	8
	S1.04 Identifier les compétences professionnelles			10	8	8
	Porte-folio S1			5	4	0
				330	72	32
					336	
Ressources S2	R2.10 - Expression et communication 2		2	30	24	8
	R2.02 - LV1 anglais			30	24	8
	R2.03 - LV2 espagnol			20	16	6
	R2.05 - Pilotage comptable et financier - Niveau 1			35	28	0
	R2.04 - Droit de l'entreprise	Hurtado (Montreuil)		30	24	0
	R2.06 - Société, Organisations et Développement Durable	Ronchetti (Lyon)		35	28	0
	R2.07 - Traitement de l'information			35	32	10
	R2.08 - Management des organisations			30	24	8
	R2.09 - Marketing d'études			35	28	8
	R2.01 - PPP 2			15	12	6
						54
Sae S2	S2.01 Participer à un projet transverse		2	10	28	40
	S2.02 Participer au pilotage d'une organisation - Etude concurrentielle			25	20	10
	S2.03 Mener une étude marketing	Bounajma (Montreuil)		30	24	10
	Porte folio S2	Oumedha (Montreuil)		10	8	8
	Rapport d'activité			0	0	0
				370	80	68
					400	
				700H	400	